



# MUSIC IS NOT NOISE

## LA MUSIQUE N'EST PAS DU BRUIT

**Toute future réglementation sonore doit protéger les droits culturels, les musiques actuelles et la liberté artistique.**

---

**LIVE  
DMA**

Live DMA est le réseau européen d'associations de musique « live » représentant plus de 3 000 salles de concerts, clubs et festivals dans 15 pays. Fondé sur une charte éthique promouvant la diversité culturelle, sociale et économique, Live DMA crée des ressources et des échanges et représente collectivement ses membres dans une perspective d'intérêt général.

## RÉSUMÉ

---

*Ce document fournit des orientations pour l'élaboration d'une bonne politique urbaine concernant la musique live. Les recommandations émanent d'un groupe de travail composé d'experts des lieux de musiques actuelles de toute l'Europe, qui ont travaillé ensemble à Anvers et à Madrid afin d'établir la déclaration « La musique n'est pas du bruit » en l'illustrant de fait afin de démontrer l'importance de l'argumentation.*

# LA MUSIQUE EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE EUROPÉENNE ET DOIT DONC ÊTRE SOUTENUE. TOUTE LÉGISLATION EMPÊCHANT LA MUSIQUE *LIVE* EN EUROPE DOIT ÊTRE ÉVITÉE.

« Étant donné que le respect de la diversité et des droits culturels est un facteur crucial dans la légitimité et la cohérence du développement durable fondé sur l'indivisibilité des droits de l'Homme [...] les États et les autres acteurs du secteur public doivent, dans le cadre de leurs mandats et responsabilités spécifiques : intégrer les droits reconnus dans la présente Déclaration dans leur législation nationale et son application ; [...] renforcer les moyens de la coopération internationale nécessaires à cette mise en œuvre, en particulier en intensifiant leur interaction avec les organisations internationales concernées. »<sup>1</sup>

« Les organisations internationales doivent, dans le cadre de leurs mandats et responsabilités spécifiques : garantir que les droits culturels et les dimensions culturelles des autres droits de l'homme sont systématiquement pris en compte dans toutes leurs activités. S'assurer que les droits culturels sont intégrés de manière cohérente et progressive dans tous les outils et dispositifs de surveillance pertinents. Contribuer au développement de mécanismes communs transparents et efficaces pour l'évaluation et la surveillance. »<sup>2</sup>

Selon la Déclaration supra-législative des droits culturels et les dernières évolutions de la politique culturelle à l'égard du secteur de la musique au niveau européen, Music Moves Europe, nous pouvons affirmer que **la musique, incluant tous les genres de musique, constitue une part importante de notre culture, et donc des droits Humains.**

Live DMA déclare explicitement que **la musique n'est pas du bruit.** Selon les différents secteurs et pays, il existe des définitions diverses des termes associés au bruit, au son et à la musique. Ces termes ont également des associations culturelles différentes selon la langue utilisée. Certaines définitions sont établies selon si des bruits ou sons particuliers sont une nuisance, par exemple « le bruit est-il une nuisance ? », « le son est-il une nuisance ? ». Les réponses à ces questions sont **subjectives**. Elles dépendent du contexte spécifique d'occurrence du bruit, du son ou de la musique, du but de sa création, et de son destinataire. Il est cependant évident que **la musique est du son fait délibérément** et n'est pas le sous-produit d'une autre activité.

À la demande des États membres de la Région Européenne lors de la 5e Conférence Ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, Italie, 2010), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a publié en octobre 2018 le rapport « Lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement dans la Région Européenne »<sup>3</sup>. Ce rapport va au-delà de la portée demandée (sources de bruit de transport, dispositifs électroniques personnels, jouets et éoliennes) et a également entrepris d'étudier un concept appelé **«bruit dû aux loisirs », qui inclut les « discothèques... salles de concerts ou de spectacles ».** Nous affirmons que cette catégorisation de la musique en tant que bruit est incorrecte.

1 Article 11 de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels - <http://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>

2 Article 12 de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels - <http://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>

3 Environmental Noise Guidelines for the European Region (2018) - [http://www.euro.who.int/\\_data/assets/pdf\\_file/0008/383921/noise-guidelines-eng.pdf?ua=1](http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0008/383921/noise-guidelines-eng.pdf?ua=1)

“

« La musique constitue un pilier important de la culture européenne et est probablement le secteur culturel et créatif touchant le public le plus large. Il s'agit d'un composant essentiel de la diversité culturelle européenne qui a le pouvoir d'apporter des changements positifs à différents niveaux de la société. »<sup>4</sup>

”

**Des réglementations supplémentaires relatives au bruit risqueraient de compromettre particulièrement la liberté artistique** et la diversité de certains genres musicaux pour lesquels le niveau sonore élevé est une partie intégrante du processus artistique et cathartique de la performance et de l'expérience en direct. Le public devrait avoir la liberté de faire des **choix individuels avisés** pour expérimenter la musique sans limite, que ce soit de la techno industrielle, du heavy metal, de la musique orchestrale, du drone, du grime ou toute sorte d'expression musicale artistique.

**Les scènes musicales locales**, en particulier, sont les lieux de création et de développement artistique du secteur de la musique et **sont un élément essentiel du réservoir de talents musicaux de l'Europe**. Elles sont toutefois particulièrement vulnérables aux augmentations de coûts, et **malgré leur importance dans l'écosystème culturel, nous pouvons nous attendre à ce qu'elles ne survivent pas aux coûts onéreux de mise en conformité aux nouvelles réglementations**, particulièrement si ces réglementations sont inaccessibles, inutiles ou peu judicieuses.

De plus, **la musique n'est pas seulement un loisir ou un divertissement**. La musique est une activité culturelle riche de sens. Il est entendu que la musique est une construction sociale, et ses activités et rituels associés, dont la danse et la narration, ont une **plus grande valeur** que le loisir lui-même.

Live DMA est d'accord lorsque le Groupe de développement des lignes directrices (GDG) de l'OMS « reconnaît que se rendre à des concerts [...] sont des activités considérées comme agréables et sont donc supposées être appréciées par la population globale. Certaines catégories de population, particulièrement les jeunes, peuvent chercher **à s'exposer volontairement à des niveaux sonores élevés** durant ces activités. ».

Cependant, l'étude complète, dans la section sur le « bruit dû aux loisirs », **ne cite pas suffisamment de preuves qualitatives** sur la perte auditive ou les troubles du sommeil liés au « bruit dû aux loisirs » pour formuler un ensemble de préconisations réglementaires concernant les salles de concerts, les discothèques et les festivals.

L'OMS n'a pas identifié « d'effets néfastes découlant de la mise en œuvre des valeurs recommandées par les lignes directrices. » Cette vision tronquée de l'importance de la musique *live* en tant qu'activité culturelle appréciée est présente dans tout le rapport et est un indicateur de l'étroitesse de sa portée. Le rapport oublie également de décrire les bienfaits de la musique live sur la santé. **Les interactions sociales et culturelles sont indissociables du bien-être**, et il est insuffisant de la part de l'OMS de seulement indiquer que ces activités sont « considérées comme agréables ».

“

« La dimension sociale met en exergue le potentiel de la culture et de la diversité culturelle, de la cohésion sociale et du bien-être social. »<sup>5</sup>

”

4 Music Moves Europe – DG Education and Culture – Commission Européenne - [https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/music-moves-europe\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/music-moves-europe_en)

5 Commission européenne (Bruxelles, 22/05/2018) : Un nouvel agenda européen pour la culture (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, et au Comité économique et social européen, SWD 2018/167 final) <https://ec.europa.eu/culture/sites/culture/fi>

**Les organisateurs de spectacles de concerts sont des professionnels expérimentés qui font preuve d'un devoir de diligence envers leur personnel, les artistes, le public et le voisinage.** Ils œuvrent dans les cadres nationaux existants dans le but de protéger l'audition de leur personnel, des artistes et du public, ainsi que d'éviter les nuisances pour le voisinage. **Ils sont cependant confrontés à de nombreux défis quant à la gestion du son**, notamment l'urbanisation et la densification, l'isolation acoustique ou les technologies audio coûteuses, les lois inapplicables... Sans compter les défis qui attendent les nouvelles salles de spectacles et les nouveaux artistes, la « ressource pour notre future culture européenne » n'étant pas du tout prise en compte.

Bien que plusieurs rapports de recherche mettent en avant les bienfaits sociaux de la musique dans nos vies, **la quantité et la complexité croissantes des règles pour les organisateurs de concerts ont tendance à restreindre et empêcher plutôt qu'à soutenir ce secteur culturel important.**

Le rapport de l'OMS sur le bruit dans l'environnement **ne mentionne pas les effets inhibiteurs que ces recommandations peuvent avoir sur la culture de la musique live**, culture qui doit être soutenue.

**Les citoyens européens sont demandeurs de concerts**, et cette demande doit être prise en compte par des politiques appropriées en matière de musique pour assurer des communautés en forme en termes de vitalité, diversité et liberté d'expression. Les salles de concerts, les clubs et les festivals jouent un **rôle important** dans cet écosystème. Des performances des musiciens locaux aux événements importants comme les festivals, ces lieux de rassemblement social permettent aux gens de se rencontrer facilement et de profiter d'une large proposition artistique.

“  
« Les personnes ayant visité un lieu culturel ou assisté à un événement culturel au cours des douze derniers mois sont presque 60 % plus susceptibles d'être en bonne santé par rapport à celles ne l'ayant pas fait [...] La participation à une activité créative ou culturelle montre des bienfaits similaires : les personnes ayant participé sont 38 % plus susceptibles d'être en bonne santé par rapport à celles n'ayant pas participé, et ce chiffre passe à 62 % pour les personnes ayant dansé [...] Ces observations sont conformes au nombre croissant d'études au niveau de la population sur l'impact de l'engagement dans la culture sur les principales mesures de la qualité de vie. »<sup>6</sup>  
”

La musique *live*, en tant qu'activité sociale et artistique, peut améliorer le bien-être. Dans nos sociétés en mutation, souvent connectées via les technologies numériques, les taux de solitude augmentent. À l'inverse, **lors d'un événement tel qu'un concert, les gens interagissent avec les autres et partagent une expérience sociale.** Par conséquent, les participants ressentent des niveaux plus élevés de bonheur et d'estime de soi.

Les autorités européennes, nationales et locales doivent **soutenir et coopérer de manière continue** avec les associations de salles de concerts, clubs et festivals, afin d'encourager activement le développement artistique au lieu de le freiner. Live DMA recommande d'établir des **partenariats entre les secteurs public et privé** afin de protéger la musique *live* en Europe.

Dans toute l'Europe, des collectivités ont développé des méthodes et des politiques dans le but d'équilibrer les besoins pour les salles de concerts et leur environnement. **Nous recommandons que les collectivités échangent leur savoir entre elles, de préférence par le biais de réseaux existants.** Les décideurs politiques et le secteur de la musique *live* doivent **collaborer en tant que partenaires égaux** afin de créer de bonnes politiques relatives à la musique *live* et doivent mettre en place des plateformes formelles et informelles pour permettre cet échange.

**Nous recommandons de collaborer dès le début pour que les salles de concerts, les clubs et les festivals fassent partie du projet de la ville.**

<sup>6</sup> Rapport du gouvernement écossais cité dans « The Value of Arts and Culture to People and Society » 2014 du Conseil des arts anglais - [https://www.artscouncil.org.uk/sites/default/files/download-file/Value\\_arts\\_culture\\_evidence\\_review.pdf](https://www.artscouncil.org.uk/sites/default/files/download-file/Value_arts_culture_evidence_review.pdf)

# MEMBRES DE LIVE DMA

---

- ACCES (Espagne)
- ASACC (Espagne - Catalogne)
- Clubcircuit (Belgique - Flandres)
- Court-Circuit (Belgique - Wallonie)
- Collectif Culture Bar-Bars (France)
- Dansk Live (Danemark)
- FEDELIMA (France)
- Hanzas Perons (Lettonie)
- KeepOn Live (Italie)
- Kultura Live (Espagne - Pays Basque)
- Live FIN (Finlande)
- LiveKomm (Allemagne)
- LOFTAS (Lithuanie)
- Music Venue Trust (Royaume-Uni)
- NKA (Norvège)
- PETZI (Suisse)
- Salon IKSV (Turquie)
- Svensk Live (Suède)
- VNPF (Pays-Bas)

# PARTENAIRES

---

- MONICA (projet Horizon 2020)
- AGI-SON (France)



**Réseau Européen d'associations de musique live**

**Audrey Guerre**

Coordination

audrey.guerre@live-dma.eu

35 rue Crucy - 44000 Nantes - France

[www.live-dma.eu](http://www.live-dma.eu)

# RÉFÉRENCES

## Recherche sur les valeurs économiques, sociales et culturelles de la musique live

- [The social and cultural values of live music: Sustaining urban live music ecologies](#), par Arno Van der Hoevena et Erik Hittersb (2019)
- [The Survey, Data collection of activities, employment and finances of live music venues in Europe](#) par Live DMA (2018)
- [The UK Live Music Census](#), par les universités d'Édimbourg, Newcastle et l'université de Turku en Finlande (2018)
- [Cultural value and cultural policy: some evidence from the world of live music](#) par Adam Behr, Matt Brenan et Martin Cloonan (2014)
- [The Cultural Value of Live Music from the pub to the Stadium](#), en Écosse par les universités d'Édimbourg et de Glasgow (2014)
- [The Economic and cultural value of live music](#), par l'université de Tasmanie et le bureau de la musique en direct, Australie (2014)
- La musique extrême, comme le heavy metal, peut avoir une influence positive sur les personnes éprouvant de la colère – étude de The University of Queensland, publiée dans [Frontiers in Human Neuroscience](#) (2015)

## Recherche sur les bienfaits de la musique sur la santé

- [Effects of Meditation versus Music Listening on Perceived Stress, Mood, Sleep, and Quality of Life in Adults with Early Memory Loss: A Pilot Randomized Controlled Trial](#) par Kim Innes, Selfe Terry Kit, Dharma Singh Khalsa, Sahiti Kandati, États-Unis (2016)
- [Maladaptive and adaptive emotion regulation through music: a behavioral and neuroimaging study of males and females](#), par Emily Carlson, Suvi Saarikallio, Petri Toiviainen, Brigitte Bogert, Marina Kliuchko et Elvira Brattico (2015)
- [Music and Health](#), Harvard Health Publishing (2011)

## Ressources et inspiration

- Réglementation - [The Agent of Change](#) – par Music Venue Trust
- Défense des droits - Ambassadeurs de la vie nocturne – Exemples avec [Club Commission Berlin](#), [Night Council in Zurich](#), [Night Mayor in Amsterdam](#) et [Plateforme de la vie nocturne](#).
- Urbanisme [Club Kataster](#) à Hambourg – par Club Kombinat (plus d'informations [ici](#)) et le [Music Cities Manual](#) par Sound Diplomacy
- Réseautage - Forums et événements comme [Stadt Nach Acht](#) à Berlin et [NIGHTS](#) à Bruxelles
- Isolation acoustique - Action innovation EU H2020 MONICA; [Lärmschutzfonds Berlin](#); [Barcelona City Council Subsidies for sound investments for live music venues](#)
- Prevention Tools, campaigns and trainings from Agi-Son, a dedicated French organisation.

## En savoir plus sur Live DMA

- Live DMA organise des sessions de groupe de travail pour discuter avec ses membres des sujets importants comme la réglementation relative au bruit et les responsabiliser au niveau local et national >> <http://www.live-dma.eu/live-style-europe/>
- Live DMA fournit également des ressources gratuites et publiques, par exemple sur les réglementations relatives au bruit en Europe >> <http://www.live-dma.eu/sound-regulations-in-europe/>
- Chaque année, Live DMA réunit des données sur les salles de concerts en Europe pour informer les intervenants du secteur musical, les politiques et les pouvoirs publics sur l'importance du rôle des salles de concerts en termes de diversité, emploi et économie >> <http://www.live-dma.eu/the-survey/>
- Les artistes s'expriment pour soutenir votre scène musicale locale >> <http://www.live-dma.eu/what-artists-say/>
- Live DMA défend le secteur de la musique *live* en Europe en partenariat avec des parlementaires candidats aux élections européennes >> <http://www.live-dma.eu/amplifying-the-added-value-of-live-music-scenes-for->